

# Stratégie ministérielle de développement durable 2015-2016 de l'Agence Parcs Canada

## 1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2013-2016](#) présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, Parcs Canada appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

La Stratégie ministérielle de développement durable présente les résultats pour le thème I – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air, le thème III – Protéger la nature et les Canadiens et le thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

## 2. Thèmes I à III : Cibles dirigées par le ministère ou l'organisme

Objectif de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Cible de la SFDD	État d'avancement du rendement de la SFDD
<b>Objectif 4 :</b> Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.	Intégrité écologique des parcs nationaux	<b>Cible 4.4 :</b> Améliorer la santé des parcs nationaux - Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.	Parcs Canada a atteint l'objectif de 20 parcs nationaux ayant au moins un indicateur d'intégrité écologique amélioré en mars 2015. En 2015-2016, Parcs Canada a réalisé d'importants gains en matière de conservation par l'intermédiaire du Programme de conservation et de restauration.

## 3. Thèmes I à III : Stratégies de mise en œuvre

Parcs Canada a une stratégie de mise en œuvre sous le thème I – Adaptation aux changements climatiques et sept stratégies de mise en œuvre sous le thème III – Protéger la nature et les Canadiens.

## **Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air**

### **Cible 1.2 : Adaptation aux changements climatiques**

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
1.2.9 : Connaissance accrue des changements écologiques attribuables au climat dans le Nord canadien en utilisant une combinaison de techniques de télédétection et en collaborant avec des organismes de gestion coopérative des parcs pour évaluer dans quelle mesure l'intégrité écologique et l'utilisation traditionnelle des terres peuvent être touchées par les changements climatiques dans les parcs nationaux du Nord.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème I</b> : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air
<b>Objectif 1</b> : Changements climatiques - Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de réduire les niveaux d'émission de gaz à effets de serre et de s'adapter aux impacts inévitables.
<b>Cible 1.2</b> : Adaptation aux changements climatiques - Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.2</b> : Conservation des lieux patrimoniaux
<b>Sous-programme 1.2.1</b> : Conservation des parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Parcs Canada contribue à la compréhension des changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada en consultant les conseils de cogestion, en réalisant la cartographie des écosystèmes basée sur les processus et en modélisant des scénarios afin d'aider les collectivités à comprendre les risques pouvant avoir une incidence sur les aliments traditionnels, à reconnaître la nécessité d'adaptation et à discuter des options pour l'action. Parcs Canada étudiera également les liens entre les principaux facteurs de changement au niveau de la composition et de la structure des écosystèmes et discutera de la façon dont ces changements pourraient avoir un impact sur d'autres composantes de l'écosystème (comme le caribou et d'autres espèces) et sur l'intégrité écologique des parcs. Cette activité appuie les communautés dans l'évaluation des risques et des opportunités découlant des changements climatiques et offrira des options d'adaptation.
<b>Indicateur de rendement</b>
La cartographie des écosystèmes pour les parcs nationaux Sirmilik and Quttinirpaaq est terminée.
<b>Résultat du rendement 2015-2016</b>
Au moyen de la mise en œuvre du programme intitulé « Comprendre les changements écologiques liés au climat dans le Nord canadien », Parcs Canada a appliqué un mélange de connaissances inuites et de techniques de modélisation spatiale avancée à l'aide de la télédétection pour élaborer des cartes écologiques détaillées et prévoir la façon dont les plantes et les animaux pourraient réagir à différents scénarios de changements climatiques. En 2015-2016, Parcs Canada a élaboré deux cartes

écologiques détaillées de parcs arctiques (Sirmilik et Quttinirpaaq) ainsi que trois évaluations de la vulnérabilité au changement climatique dans des parcs représentatifs.

### **Programme sur la qualité de l'air - Renseignement sur les dépenses**

Dépenses prévues pour l'année 2015-2016 : 410 000 \$

Dépenses réelles pour l'année 2015-2016 : 396 654 \$

## **Thème III : Protéger la nature et les Canadiens**

### **Cible 4.1 : Espèces en péril**

#### **Stratégie de mise en œuvre**

4.1.9 : Élaborer des plans d'action pour toutes les aires patrimoniales protégées avec cinq espèces en péril ou plus d'ici mars 2016.

#### **Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016**

**Thème III** : Protéger la nature et les Canadiens

**Objectif 4** : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

**Cible 4.1** : Espèces en péril - D'ici 2020, les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

#### **Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada**

**Résultat stratégique** : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

**Programme 1.2** : Conservation des lieux patrimoniaux

**Sous-Programme 1.2.1** : Conservation des parcs nationaux

#### **Description de la stratégie de mise en œuvre**

Plus de la moitié des espèces en voie de disparition et menacées du Canada sont présentes sur les lieux patrimoniaux protégés administrés par Parcs Canada. Parcs Canada protégera ces espèces et leur habitat essentiel dans les lieux patrimoniaux de l'Agence et appuiera leur rétablissement en menant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de rétablissement et de plans d'action, la surveillance du statut des espèces et l'exécution d'activités de sensibilisation et de participation du public. La planification du rétablissement est une obligation en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

#### **Indicateur de rendement**

Le nombre de plans d'action visant les parcs nationaux où l'on trouve cinq espèces en péril ou plus.

#### **Résultats sur le rendement pour 2015-2016**

En 2015-2016, on a mis au point sept plans d'action pour des parcs nationaux où se trouvent cinq espèces en péril ou plus. Les plans d'action fondés sur l'approche multi-espèces localisée permettent

à l'Agence d'établir la priorité des mesures de conservation pour l'ensemble des espèces en péril qui se trouvent dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.

### **Cible 4.3 : Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat**

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
4.3.13 : Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement de parcs nationaux dans une région non représentée.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème III : Protéger la nature et les Canadiens</b>
<b>Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.</b>
<b>Cible 4.3 : Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat - Contribuer à la cible nationale proposée voulant que d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.</b>
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique :</b> Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.1 :</b> Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-Programme 1.1.1 :</b> Création de parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Cette stratégie comprend la création d'au moins un parc national dans chacune des 39 régions naturelles du Canada, conformément au Plan du réseau des parcs nationaux. L'achèvement du réseau assurera la protection de la diversité naturelle du pays et donnera aux Canadiens des occasions de découvrir, de comprendre et d'apprécier ces endroits. La création d'un parc national comporte cinq étapes : détermination des aires représentatives d'une région naturelle; sélection d'un candidat optimal parmi les aires représentatives; évaluation de la faisabilité du projet de création d'un parc au moyen d'études et de consultations; négociation de nouvelles ententes de parc, notamment avec des peuples ou des organisations autochtones; et création officielle du parc national dans la législation.
<b>Indicateur de rendement</b>
Le nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès concrets ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement de parcs nationaux.
<b>Résultat du rendement 2015-2016</b>

Parcs Canada a dépassé son objectif de rendement et fait progresser la priorité du gouvernement du Canada visant à élargir le réseau de parcs nationaux en réalisant des progrès tangibles dans trois régions non représentées.

Le parc national de Qausuittuq a été ajouté à l'annexe 1 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada à compter du 1er septembre 2015, assurant ainsi la protection de 11 008 kilomètres carrés de terres et d'eaux arctiques.

Le processus de transfert foncier pour la réserve de parc national des Monts-Mealy a progressé grâce à l'achèvement de toutes les évaluations relatives aux limites définitives et à la signature des ententes pour l'établissement du parc avec la nation innue et le Conseil communautaire de Nunatukavut. Ce processus a suivi la signature d'un protocole d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en juillet 2015 pour la création du 46<sup>e</sup> parc national du Canada.

Parcs Canada a réalisé des progrès tangibles vers la mise en place d'une autre réserve de parc national dans les Territoires du Nord-Ouest (le projet Thaidene Nene). Le gouvernement a établi un territoire de 14 000 kilomètres carrés devant faire l'objet de consultations publiques et Parcs Canada a entrepris ce processus avec les communautés autochtones, les parties concernées, les tiers et le public. Des ententes de principe relatives à ce projet ont été négociées et paraphées avec la Première Nation dénée Lutsel K'e et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest.

## Stratégie de mise en œuvre

4.3.14 : Augmenter le nombre de régions naturelles terrestres représentées le faisant passer de 28 en mars 2012 à 30 sur 39 d'ici mars 2015.

## Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

**Thème III** : Protéger la nature et les Canadiens

**Objectif 4** : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

**Cible 4.3** : Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat - Contribuer à la cible nationale proposée voulant que d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

## Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada

**Résultat stratégique** : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

**Programme 1.1** : Création de lieux patrimoniaux

## Description de la stratégie de mise en œuvre

Cette stratégie vise à créer des parcs nationaux en vue de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada, à le rendre accessible aux Canadiens, pour leur bien-être et leur plaisir, et à inspirer ainsi un fort sentiment d'appartenance à l'égard du patrimoine naturel de notre pays. Cette stratégie appuie également la participation du Canada aux efforts visant à protéger les meilleurs éléments du

patrimoine naturel mondial. Grâce à l'établissement de parcs nationaux dans toutes les régions naturelles terrestres du pays, elle permet d'assurer la protection d'exemples représentatifs de la diversité naturelle du Canada. La création de lieux patrimoniaux peut inclure des études de faisabilité, de la recherche, des consultations auprès de peuples autochtones, d'intervenants et du grand public, des négociations avec d'autres gouvernements et des organisations autochtones et le respect des exigences législatives.

#### **Indicateur de rendement**

Le nombre de régions naturelles terrestres représentées dans le réseau des parcs nationaux.

#### **Résultat du rendement 2015-2016**

Parcs Canada a atteint son objectif de 30 régions terrestres représentées en mars 2015.

### **Cible 4.4 : Améliorer la santé des parcs nationaux**

#### **Stratégie de mise en œuvre**

4.4.1 : 80 % des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer l'intégrité écologique seront atteintes d'ici mars 2015.

#### **Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016**

**Thème III** : Protéger la nature et les Canadiens

**Objectif 4** : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

**Cible 4.4** : Améliorer la santé des parcs nationaux - Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.

#### **Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada**

**Résultat stratégique** : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

**Programme 1.2** : Conservation des lieux patrimoniaux

**Sous-Programme 1.2.1** : Conservation des parcs nationaux

#### **Description de la stratégie de mise en œuvre**

Cette stratégie vise à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux grâce à des activités de protection, de conservation, de restauration ou d'atténuation, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Afin d'exécuter ce programme, Parcs Canada met en œuvre des activités de sciences appliquées, de surveillance, de production de rapports, de restauration écologique, de rétablissement d'espèces, d'évaluation environnementale, de gestion du feu, d'application de la loi et des activités de conformité. Certaines de ces activités sont réalisées en collaboration avec le grand public, des intervenants, des partenaires ainsi que des communautés locales et autochtones. Dans le cadre de ce programme, Parcs Canada doit aussi assumer les responsabilités légales qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

<b>Indicateur de rendement</b>
Le pourcentage des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer de l'intégrité écologique qui seront atteintes.
<b>Résultat du rendement 2015-2016</b>
En date de mars 2016, les projets relevant du Programme de conservation et de restauration ont mené à la réalisation de 59 % des cibles des projets de gestion active pour améliorer l'intégrité écologique ou le statut des espèces en péril prioritaires, améliorant ainsi considérablement la conservation des parcs nationaux. D'importants progrès ont été réalisés grâce à des projets qui visaient notamment à rétablir la connectivité entre les écosystèmes aquatiques, à restaurer des corridors fauniques, à rétablir des processus écologiques comme le feu, à réintroduire des espèces en péril, à extirper des espèces envahissantes et à gérer les populations fauniques surabondantes.

### Cible 4.5 : Écosystèmes marins

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
4.5.6 : Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement d'aires marines nationales de conservation dans deux régions non représentées.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème III</b> : Protéger la nature et les Canadiens
<b>Objectif 4</b> : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.
<b>Cible 4.5</b> : Écosystèmes marins - D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.1</b> : Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-Programme 1.1.2</b> : Création d'aires marines nationales de conservation
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Cette stratégie vise à établir au moins une aire marine nationale de conservation dans chacune des 29 régions marines du Canada, conformément au Plan du réseau des aires marines nationales de conservation. L'expansion et l'achèvement du réseau permettront d'assurer la conservation d'exemples représentatifs de la diversité des océans et des Grands Lacs du Canada et fourniront aux Canadiens des occasions de découvrir, de comprendre et d'apprécier ces endroits. La création d'une aire marine nationale de conservation comporte cinq étapes : la détermination des aires représentatives de la région marine; la sélection d'un candidat optimal parmi les aires représentatives; l'évaluation de la faisabilité du projet de création d'une aire marine nationale de conservation au moyen d'études et de consultations; la négociation de nouvelles ententes d'aires marines nationales de

conservation, notamment avec des peuples et des organisations autochtones; et la création officielle de l'aire marine nationale de conservation dans la législation.

### Indicateur de rendement

Le nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès concrets ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement d'aires marines nationales de conservation.

### Résultat du rendement 2015-2016

En 2015-2016, Parcs Canada a dépassé son objectif de rendement visant à élargir le réseau des aires marines nationales de conservation en réalisant des progrès tangibles dans trois régions non représentées.

Le projet d'aire marine du détroit de Lancaster dans la région marine de Lancaster a progressé, notamment en ce qui a trait aux travaux sur le rapport d'évaluation de la faisabilité et la détermination d'une limite définitive. Le comité directeur réunissant des représentants de Parcs Canada, du gouvernement du Nunavut et de la Qikiqtani Inuit Association a entrepris des consultations avec les entreprises et les organismes de conservation de l'environnement, a examiné les limites possibles et informé les ministères fédéraux concernés.

Les progrès sur le projet d'aire marine du détroit de Georgia Sud dans la région marine de Georgia ont principalement porté sur l'ajout de nouvelles compétences, y compris l'embauche d'un coordonnateur issu des Premières Nations pour susciter la participation des 19 premières nations dans la région. Le concept préliminaire a été considérablement enrichi avant d'être présenté au comité directeur formé de représentants des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique en 2016, en vue de consultations avec les Premières Nations et les parties prenantes.

Parcs Canada a également poursuivi l'établissement de l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation* a été modifiée afin de permettre le transfert de terres de la province de l'Ontario au gouvernement canadien pour établir formellement l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur.

## Cible 4.7 : Catastrophes, urgences et incidents environnementaux

### Stratégie de mise en œuvre

4.7.4 : Conformément aux responsabilités qui sont confiées, fournir des renseignements environnementaux ou d'autres renseignements afin de réduire le risque que ne surviennent des événements comme des incidents polluants, les maladies affligeant les espèces sauvages ou des conditions météorologiques sévères et autres événements hydrométéorologiques importants. Le cas échéant, donner des conseils en réponse à ces événements.

### Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

**Thème III** : Protéger la nature et les Canadiens

**Objectif 4** : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

**Cible 4.7** : Catastrophes, urgences et incidents environnementaux :  
Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont évités ou leurs incidences atténuées.

### Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada



<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme</b> : Services internes
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Fournir du matériel et des ressources humaines pour aider à intervenir en cas d'urgences environnementales.
<b>Résultat du rendement 2015-2016</b>
En coordination avec Sécurité publique Canada, Parcs Canada a géré avec succès une saison d'incendies intense comptant 122 incendies de forêt dans 27 sites d'une superficie totale de près de 460 000 hectares, plus de trois fois la moyenne de 10 ans. Parcs Canada a dû intervenir sur deux événements à priorité élevés, soit les feux de forêt multiples à Wood Buffalo et leurs impacts dans les communautés environnantes ainsi qu'un feu de forêt à 13 km de la ville de Jasper. La sécurité des visiteurs, du personnel et des résidents des communautés a été maintenue grâce à des pratiques de gestion telles que la fermeture et l'évacuation de zones et la gestion de la circulation. Les équipes de gestion ont travaillé avec les sites, les collectivités et les parties prenantes afin de perturber le moins possible les sites.

*Note : Sous la direction de Sécurité publique Canada, l'Agence Parcs Canada appuie la mise en œuvre de cette stratégie.*

#### **Cible 4.8 : Gestion des produits chimiques**

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
4.8.1 : Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et achever les activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème III</b> : Protéger la nature et les Canadiens
<b>Objectif 4</b> : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.
<b>Cible 4.8</b> : Gestion des produits chimiques - Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur l'environnement et la santé humaine que posent les rejets de substances nocives.
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.2</b> : Conservation des lieux patrimoniaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Parcs Canada est responsable de 477 sites inscrits dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux en date du 31 mars 2016. Avec le soutien financier du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux,

l'Agence entreprend des activités d'atténuation des risques (par l'assainissement ou la gestion du risque) à ses sites contaminés de haute priorité.

### Résultat attendu

Atténuer les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et réduire le passif financier.

### Résultat du rendement 2015-2016

En 2015-2016, Parcs Canada a fermé deux sites contaminés fédéraux et a entrepris des activités d'assainissement et/ou de gestion des risques dans 27 autres sites.

*Note : Sous la direction d'Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence Parcs Canada appuie la mise en œuvre de cette stratégie.*

## 4. Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 6 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) et énergie

### Cible 6.1 : Réduction des émissions de GES

Le gouvernement du Canada réduira les émissions de GES provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

#### Cible à l'échelle du ministère

10.1 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

#### Portée et contexte

Parcs Canada réduira les émissions de GES provenant de l'énergie consommée par les véhicules, les bâtiments et les installations dont Parcs Canada assume directement les dépenses énergétiques. Cela inclut la flotte de véhicules et les installations pour lesquelles Parcs Canada paie les coûts énergétiques.

#### Prévisions en matière de rendement financier

Les investissements majeurs dans les infrastructures de Parcs Canada se traduiront par une amélioration de l'efficacité énergétique des installations.

#### Mesure du rendement

#### Résultat prévu

Réduire le bilan carbone et la consommation d'énergie des opérations gouvernementales.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
Un plan mis à jour de mise en œuvre de la réduction des GES doit être en place d'ici le 31 mars 2015.	Date d'achèvement réelle : février 2015
Émissions de GES (en kt d'équivalent CO <sup>2</sup> ) de l'exercice 2005-2006.	39,1 kilotonnes
Émissions de GES (en kt d'équivalent CO <sup>2</sup> ) de l'exercice 2015-2016, en ne tenant pas compte des crédits d'émissions	35,91 kilotonnes

relatifs aux énergies renouvelables, s'il y a lieu.	
Crédits d'émissions relatifs aux énergies renouvelables appliqués pour l'exercice 2015-2016 (en kt d'équivalent CO <sup>2</sup> ).	0 kilotonne
Pourcentage d'écart dans les émissions des GES entre 2005-2006 et l'exercice 2015-2016, y compris les crédits d'émissions relatifs aux énergies renouvelables, s'il y a lieu.	8,1 % de diminution
Correction apportée aux émissions de l'exercice de référence.	Non
<b>Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens</b>	
<b>Cible 7.1 : Rendement environnemental des biens immobiliers</b>	
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.	
<b>Portée et contexte</b>	
Le Cadre de durabilité de Parcs Canada s'applique aux bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés appartenant et gérés par l'Agence.	
<b>Mesure du rendement</b>	
<b>Résultat prévu</b>	
Un niveau de rendement environnemental reconnu par l'industrie comme étant élevé sera atteint par les projets et les opérations relatifs aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Qu'un cadre de durabilité des biens immobiliers soit en place en vue d'améliorer la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau des biens immobiliers du ministère d'ici le 31 mars 2015.	Date d'achèvement réelle : février 2015
Nombre total de bâtiments de la Couronne existants (de plus de 1 000 m <sup>2</sup> ) et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (de plus de 1 000 m <sup>2</sup> ) dont l'État est le principal locataire qui ont fait l'objet d'une évaluation du rendement environnemental à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie et de la superficie associée (en m <sup>2</sup> ).	17 sur 21 bâtiments appartenant à la Couronne 34 215 m <sup>2</sup> / 42 840 m <sup>2</sup>
	0 nouveau projet de location ou de renouvellement de bail 0 m <sup>2</sup>
	Outil d'évaluation utilisé : BOMA BEST
Nombre total de bâtiments de la Couronne existants, de nouvelles	1 bâtiment appartenant à la Couronne 1 046 m <sup>2</sup>

constructions, de projets de construction à des fins de location et de rénovations majeures, ayant un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie et de la superficie associée (en m <sup>2</sup> ).	Niveau de rendement atteint : LEED-Platine
	0 nouveau projet de construction 0 m <sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s. o.
	0 projet de construction à des fins de location 0 m <sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s. o.
	0 projet de rénovation important 0 m <sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s. o.
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement ayant atteint un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie.	0 projet d'aménagement et de réaménagement 0 m <sup>2</sup> Niveau de rendement atteint : s. o.
<b>Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
7.1.1.1. Atteindre un niveau de rendement égal ou supérieur aux engagements du ministère gardien relatifs aux constructions écologiques, à l'aide d'outils d'évaluation et d'audit reconnus par l'industrie.	« Atteint »
7.1.1.2. Effectuer des analyses du cycle de vie des projets importants de construction et de rénovation en utilisant un outil reconnu par l'industrie.	« Atteint »
7.1.1.3. Élaborer des plans qui ciblent les recommandations relatives à l'évaluation du rendement environnemental des bâtiments existants appartenant à la Couronne.	« En voie de réussite »
7.1.1.4. Gérer la collecte, le réacheminement et l'élimination des déchets en milieu de travail dans les bâtiments appartenant à la Couronne, d'une manière respectueuse de l'environnement.	« En voie de réussite »
7.1.1.5. Gérer les déchets issus de travaux de construction, de rénovation et de démolition dans les bâtiments appartenant à la Couronne, d'une manière respectueuse de l'environnement.	« Atteint »
7.1.1.7. Élaborer une méthode de formation des opérateurs de	« Atteint »

fonctionnement des immeubles dans les bâtiments appartenant à la Couronne.	
<b>Cible 7.2 : Achats écologiques</b>	
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	
<b>Portée et contexte</b>	
Les cibles de Parcs Canada portent sur les approvisionnements ainsi que sur la formation et les évaluations.	
<b>Mesure du rendement</b>	
<b>Résultat prévu</b>	
Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014.	Date d'achèvement réelle : novembre 2012 La Politique fédérale sur les achats écologiques a été mise en place. Toutes les activités liées aux achats incluent des considérations environnementales aux différentes étapes de planification; d'acquisition; d'entretien et de disposition des biens lorsque nécessaire. Le site Intranet de Parcs Canada fournit des lignes directrices et des outils pour la mise en œuvre des pratiques sur les achats écologiques.
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2015-2016.	32 sur 35 91,4 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2015-2016.	6 sur 6 100 % Lors de leur évaluation de performance annuelle, les gestionnaires des achats et les chefs fonctionnels sont évalués relativement à l'application de toutes les politiques et les lignes directrices sur les achats gouvernementaux, y compris leur contribution et appui pour des achats écologiques.
<b>Cible du ministère concernant les achats écologiques</b>	
1. À compter du 31 mars 2017, 75 % des véhicules achetés annuellement figureront sur la liste des véhicules préautorisés de Parcs Canada.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Pourcentage des véhicules achetés qui figuraient sur la liste des véhicules pré-autorisés de Parcs Canada.	193 sur 217 88,9 %

	« Atteint »
<b>Cible du ministère concernant les achats écologiques</b>	
2. À compter du 31 mars 2017, 95 % des imprimantes, des photocopieurs et des appareils multifonctionnels présenteront des caractéristiques environnementales, telles que l'impression recto verso ou le mode d'arrêt automatique.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Nombre d'imprimantes, de photocopieurs et d'appareils multifonctionnels achetés ou loués présentant une caractéristique environnementale, par rapport au nombre total acheté.	100 % 10 sur 10 « Atteint »
<b>Cible du ministère concernant les achats écologiques</b>	
3. À compter du 31 mars 2017, les ordinateurs de bureau auront une durée de vie utile d'au moins trois ans afin de réduire les déchets électroniques.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Durée de vie utile d'un ordinateur de bureau.	100 % La durée de vie moyenne d'un ordinateur de bureau est de 3 ans. « Atteint »
<b>Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	« Atteint » Parcs Canada tire parti de l'utilisation d'instruments communs d'achat que ce soit obligatoire ou facultatif. Dans le cas d'une utilisation facultative, Parcs Canada encourage l'utilisation des offres permanentes et des arrangements en matière d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada en raison de leur facilité d'utilisation et de la rapidité d'acquisition des biens ou des services.
<i>Meilleure pratique</i> 7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	« En progrès » Cette meilleure pratique demeure un objectif de Parcs Canada pour s'assurer que les aspects de sensibilisation et de compréhension des achats écologiques sont intégrés à la formation pour les détenteurs de cartes d'achat.
<i>Meilleure pratique</i> 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	« Atteint » Toutes les formations en approvisionnement pour le personnel de Parcs Canada comprennent une partie sur les achats écologiques et l'utilisation d'instruments d'achat communs.
<b>Cible 7.3 : Activités écologiques en milieu de travail</b>	
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.	

<b>Portée et contexte</b>	
Parcs Canada soutient la création d'équipes vertes locales.	
<b>Mesure du rendement</b>	
<b>Résultat prévu</b>	
Les opérations ministérielles sur le lieu de travail ont un impact réduit sur l'environnement.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Une approche ministérielle pour maintenir ou améliorer les politiques et les pratiques d'écologisation en milieu de travail est en place d'ici le 31 mars 2015.	Date d'achèvement réelle : février 2015
<b>Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
7.3.1.1. Engager les employés afin d'écologiser leur milieu de travail.	« Atteint »
7.3.1.2. Intégrer des facteurs environnementaux aux politiques, aux processus et aux pratiques du ministère, conformément aux cycles d'actualisation ministériels.	« Atteint »
7.3.1.3. Maintenir ou améliorer les approches existantes relatives aux pratiques écologiques en milieu de travail (p. ex., ratio d'imprimantes, utilisation de papier et réunions écologiques).	« Atteint »
7.3.1.4. Réduire au minimum le rapport de biens en technologie de l'information (TI) par employé.	« Atteint »
7.3.1.5. Sélectionner et faire fonctionner du matériel TI et de bureau de façon à réduire la consommation d'énergie et l'utilisation du matériel.	« Atteint »
7.3.1.6. Éliminer les déchets électroniques de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.	« Atteint »
7.3.1.7. Réutiliser ou recycler le matériel et les biens en milieu de travail de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.	« Atteint »
7.3.1.8. Minimiser les déchets solides non dangereux générés et optimiser les offres de services afin d'accroître la quantité de déchets	« Atteint »

détournés des lieux d'enfouissement.	
7.3.1.9. Augmenter la densité de population dans les immeubles de bureaux et l'utilisation de l'espace dans des édifices à vocation spéciale.	« Atteint »
7.3.1.10. Maintenir et améliorer la gestion durable des parcs de véhicules.	« Atteint »
<b>Objectif 8 : Gestion de l'eau</b>	
<b>Cible 8.1 : Gestion de l'eau</b>	
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion des eaux dans son portefeuille immobilier.	
<b>Portée et contexte</b>	
Le Cadre de durabilité s'applique aux bâtiments appartenant et gérés par Parcs Canada.	
<b>Mesure du rendement</b>	
<b>Résultat prévu</b>	
L'eau est gérée de manière durable dans le cadre des opérations liées aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Approche visant à améliorer la gestion de l'eau énoncée dans le Cadre de durabilité des biens immobiliers d'ici le 31 mars 2015.	Date d'achèvement réelle : février 2015
Superficie et pourcentage de la superficie des locaux dans les bâtiments de plus de 1 000 m <sup>2</sup> dotés de compteurs d'eau au cours de l'exercice 2014-2015 (si possible).	30 055 m <sup>2</sup> des bâtiments existants appartenant à la Couronne 70 %
	0 m <sup>2</sup> de nouvelle construction à des fins de location 0 %
	0 m <sup>2</sup> de rénovation importante 0 %
	0 m <sup>2</sup> de location 0 %
<b>Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
8.1.1.1. Conserver l'eau potable.	« Atteint »
8.1.1.2. Gérer les eaux d'orage.	« Atteint »
8.1.1.4. Mesurer l'utilisation de l'eau dans les nouveaux projets.	« Atteint »



## 5. Activités et initiatives de développement durable supplémentaires du ministère

En plus de ses stratégies de mise en œuvre de base, Parcs Canada contribue au développement durable au moyen d'autres activités, telles que la mobilisation des Canadiens à l'aide de relations avec les intervenants et les partenaires et l'expérience des visiteurs.

### Partenariats et participation

<b>Activité</b>
Parcs Canada offrira des possibilités accrues aux Canadiens de participer à des activités qu'ils considèrent comme significatives et pertinentes dans les sites de Parcs Canada.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème III</b> : Protéger la nature et les Canadiens
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.3</b> : Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public
<b>Sous-programme 1.3.2</b> : Partenariats et participation
<b>Description du programme</b>
Ce programme encourage la participation des partenaires et des intervenants et se traduit par la création et l'enrichissement de possibilités, pour les Canadiens, de découvrir les lieux patrimoniaux protégés et de développer un sentiment d'appartenance à leur égard. Les ententes de partenariat aident à faire progresser des buts et des objectifs partagés ou complémentaires et conduisent à la réalisation d'une vaste gamme d'activités de collaboration, y compris la mise en œuvre de programmes, l'organisation de campagnes promotionnelles, la tenue de concours, l'exécution de recherches scientifiques et universitaires ainsi que la création d'outils d'apprentissage et de nouveaux produits. Les partenaires comprennent des organisations du secteur privé, d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des peuples autochtones dans plusieurs endroits, cogèrent des lieux patrimoniaux nationaux. Les intervenants s'engagent avec Parcs Canada dans diverses activités touchant tous les niveaux de l'organisation, comme la Table ronde du ministre, des processus de consultations officiels et informels et le Programme national de bénévolat. Au nombre des intervenants figurent des personnes, des groupes et des organisations qui s'intéressent à Parcs Canada. Ils veillent à ce que les besoins et les priorités des Canadiens soient clairement exprimés et à ce qu'ils soient pris en considération dans les activités et l'orientation de Parcs Canada.
<b>Résultat attendu</b>
Les intervenants et les partenaires participent à la protection et à la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada.
<b>Indicateurs de rendement</b>

- Augmenter le pourcentage de bénévoles de Parcs Canada, 10 % d'ici mars 2018.
- Conserver ou accroître 75 % des initiatives de collaboration avec cinq partenaires stratégiques, d'ici mars 2018.

### Résultats du rendement 2015-2016

Le succès de Parcs Canada pour faciliter les possibilités pour les Canadiens de créer des liens, d'apprendre et d'être inspirés à propos de leur patrimoine naturel et culturel est partagé par des partenaires et intervenants dévoués, qui jouent un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces possibilités. L'Agence a maximisé sa portée grâce à un éventail d'activités de bénévolat et en collaborant avec plusieurs partenaires sur des initiatives avec des objectifs mutuels et complémentaires, tels que rapprocher les jeunes et les familles avec la nature et l'histoire, en apprendre à propos de la biodiversité et de la conservation et encourager les visites. En 2015-2016, Parcs Canada a attiré 9 525 bénévoles pour appuyer son mandat, ce qui représente une augmentation de 25,8 % par rapport à la base de référence de 7 569 bénévoles.

Parcs Canada a également réalisé des progrès à l'égard de ses objectifs de rendement liés au maintien ou à l'expansion du nombre d'initiatives de collaboration avec des partenaires stratégiques. Ces partenariats augmentent l'appui et le nombre d'initiatives avec des partenaires actuels et nouveaux avec qui Parcs Canada souhaite collaborer. En 2015-2016, parmi les partenariats les plus importants sur lesquels Parcs Canada a misé cette année, mentionnons ceux avec Google Street View, TV5, ARTE, les salons commerciaux de l'industrie du tourisme et les organismes fédéraux, provinciaux et autochtones, ainsi que d'autres acteurs dans le domaine du patrimoine et dans le monde de l'éducation.

## Expérience du visiteur

<b>Activité</b>
Parcs Canada offrira à ses visiteurs une gamme diversifiée de possibilités afin qu'ils puissent apprendre à connaître l'essence même de ses sites patrimoniaux et en faire l'expérience dans un contexte qui suscite leur émerveillement et leur admiration.
<b>Lien avec les thèmes de la SFDD 2013-2016</b>
<b>Thème III</b> : Protéger la nature et les Canadiens
<b>Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Programme 1.4</b> : Expérience du visiteur
<b>Description d'activité</b>
Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer, d'apprécier et de tisser des liens personnels avec les parcs nationaux, le parc urbain national, les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, les aires marines nationales de conservation et les canaux historiques du Canada. Il comprend toute une gamme d'activités, de services et de produits associés à la planification avant la visite, à la visite sur les lieux et aux communications après la visite. Ces activités touchent le marketing touristique, les renseignements sur la planification de séjours, l'accueil, l'orientation, l'interprétation, les loisirs, les activités spéciales, la marchandise, les services de conformité et de sécurité des visiteurs et les installations destinées aux visiteurs. Le programme est

appuyé par les analyses du marché et des visiteurs, l'analyse des tendances et la mesure du rendement.

### Résultat attendu

Les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage éprouvent un sentiment d'attachement personnel aux lieux visités.

### Indicateurs de rendement

- Augmentation annuelle de 2 % du nombre de visites dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- En moyenne, 85 % des visiteurs considèrent le lieu significatif pour eux (annuellement).
- En moyenne, 85 % des visiteurs sont satisfaits de leur visite (annuellement).

### Résultat du rendement 2015-2016

En 2015-2016, Parcs Canada a accueilli au-delà de sept pour cent plus de visiteurs que l'année précédente, soit plus de 23 millions de visiteurs. Cette augmentation découle des efforts menés par l'Agence pour accroître les possibilités de visite des sites présentant le patrimoine naturel et culturel du Canada et amener les Canadiens à développer leur sentiment d'appartenance à ces endroits. Parmi les initiatives stratégiques entreprises en 2015-2016 pour appuyer cette priorité, mentionnons l'introduction de produits et d'activités dans certains lieux patrimoniaux à l'intention des principaux marchés cibles dans les centres urbains, l'expansion du programme [Xplorateurs](#) et des activités d'[initiation au camping](#), et le lancement de projets-pilotes, tels que les récits autour du feu en milieu urbain, des « mini » activités d'initiation au camping et d'autres activités spéciales à Montréal, Toronto et Vancouver.

En ce qui a trait à la satisfaction des visiteurs, l'Agence a dépassé ses objectifs de rendement quant au pourcentage de visiteurs aux endroits ayant fait l'objet d'un sondage qui étaient satisfaits de leur visite avec un résultat de 95 %. Près de 82 % des visiteurs aux endroits ayant fait l'objet d'un sondage ont considéré le lieu significatif pour eux.

## 6. Système de gestion du développement durable

### Vision de Parcs Canada en matière de développement durable

La *Loi fédérale sur le développement durable* définit le développement durable comme le « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Elle précise que le gouvernement du Canada « reconnaît la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ».

Le développement durable fait partie intégrante du mandat et de la vision de Parcs Canada. Il est ancré dans toutes les activités de l'Agence de la création et conservation des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation à la désignation et commémoration des lieux historiques nationaux. Parcs Canada s'est engagé à veiller à ce que les trésors historiques et naturels du Canada demeurent intacts pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des générations actuelles et futures.

Les activités de Parcs Canada contribuent également à l'économie canadienne. Les dépenses effectuées annuellement par Parcs Canada et ses millions de visiteurs représentent une contribution considérable à l'économie d'un bout à l'autre du pays. L'impact économique se fait sentir directement à travers les installations, locations et services de l'Agence et indirectement pour les collectivités environnantes à travers les dépenses en hébergements, restaurants et autres activités liées au tourisme. Les lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada ont une incidence économique

importante, puisqu'ils rapportent annuellement plus de 3,3 milliards de dollars à l'économie canadienne et à des centaines de collectivités à travers le Canada, dont plusieurs en zones éloignées et rurales.

### **La gestion du développement durable**

Le développement durable nécessite la prise en compte non seulement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux, mais aussi des besoins des générations actuelles et futures. La planification et la prise de décision intégrées à long terme définissent les caractéristiques du développement durable et représentent les principaux défis de gestion.

Parcs Canada adopte une approche intégrée à la gestion de ses lieux patrimoniaux. Par exemple, Parcs Canada poursuit des projets de conservation et de restauration dans les parcs nationaux. Ces projets sont conçus de manière à assurer la conservation des ressources naturelles tout en améliorant l'expérience des visiteurs et en engageant les public clés en vue de tisser des liens entre les Canadiens et leurs lieux patrimoniaux. Cette approche intégrée à la livraison du mandat de Parcs Canada a renforcé la contribution de l'Agence à tous les aspects du développement durable, tant environnementaux que sociaux et économiques.

Les décisions et pratiques de Parcs Canada en matière de développement durable requièrent la collaboration avec les groupes qui partagent ses valeurs et intérêts. L'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, par exemple, exige un grand engagement de la part des gouvernements provinciaux et des peuples autochtones. La désignation et la commémoration de personnages, de lieux, et d'événements historiques importants exigent également la participation active d'intervenants, de partenaires et de groupes communautaires. L'Agence reconnaît que la création et le maintien de ces relations de collaboration sont essentiels à l'atteinte de son mandat pour la protection et la mise en valeur de l'héritage culturel et naturel du Canada.

De plus, Parcs Canada s'emploie à promouvoir des pratiques en matière de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques d'analyse qui permettent de comparer et d'intégrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et d'aborder les problèmes qui perdurent. Par exemple, l'Agence utilise des techniques analytiques en sciences sociales et des outils de mesure du rendement pour comprendre et faire participer les Canadiens de façon significative, en particulier certains segments de la population (ex. : les jeunes en milieu urbain et les nouveaux Canadiens), afin que ses endroits patrimoniaux demeurent pertinents pour les générations actuelles et futures.

Finalement, l'Agence est impliquée dans plusieurs initiatives interministérielles relatives au développement durable telles que le Programme de la qualité de l'air, les espèces en péril, les sites contaminés fédéraux et l'écologisation des opérations gouvernementales.

## **7. Évaluation environnementale stratégique**

Au cours du cycle de présentation des rapports 2015-2016, Parcs Canada a tenu compte des impacts environnementaux des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, dans le cadre de son processus décisionnel. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique, les propositions de l'Agence ont eu des incidences positives sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs et des cibles de la SFDD 2013-2016 pour le thème I – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air, le thème III – Protéger la nature et les Canadiens et le thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

Des renseignements supplémentaires sur les résultats des évaluations environnementales stratégiques sont disponibles sur le site [Web de Parcs Canada](#).

